

Notification conformément à la législation OPA

Conformément à l'article 74 § 7 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, les actionnaires qui détiennent plus de 30 % des titres avec droits de vote de GBL ont notifié le 3 septembre 2018 à la FSMA ainsi qu'à GBL la mise à jour de la structure de l'actionnariat de contrôle à cette même date, qui est reprise ci-dessous :

- *Nombre et pourcentage de titres avec droit de vote détenus de concert par les personnes déclarant*

<i>Actionnaires</i>	<i>Nombre de titres avec droit de vote</i>	<i>%</i>
Pargesa Netherlands BV	80.680.729	50,00
Sagerpar (*)	1.290.339	0,80
GBL Verwaltung (*)	7.500	p.m.
LTI One (*)	185.185	0,11
LTI Two (*)	129.770	0,08
URDAC (*)	141.108	0,09
FINPAR (*)	180.640	0,11
FINPAR II (*)	171.678	0,11
FINPAR III (*)	161.956	0,10
Financière de la Sambre SA	38.500	0,02
The Desmarais Family Residuary Trust (**)(***)	500	p.m.
Total	82.987.905	51,43

(*) Actions dont le droit de vote est suspendu

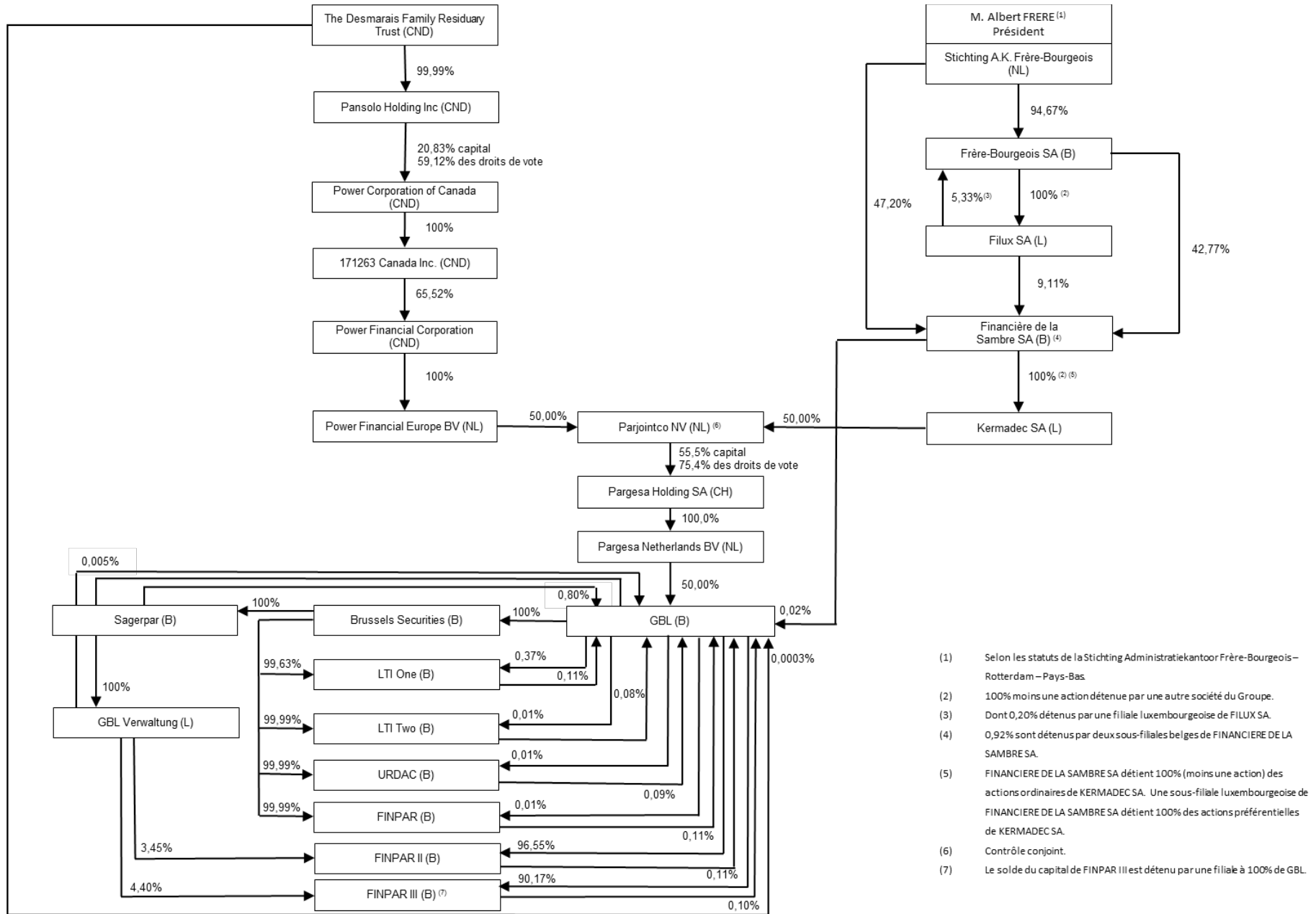
(**) Antérieurement dénommé Trust Familial Desmarais

(***) Comme l'indique la page 172 du rapport annuel 2017 de GBL, Jacqueline Desmarais, membre du conseil des trustees du Desmarais Family Residuary Trust, est décédée le 3 mars 2018. Paul Desmarais, jr. et André Desmarais continuent à agir conjointement comme trustees de ce trust

- *Personne(s) physique(s) et/ou morale(s) détenant le contrôle ultime des personnes morales déclarant*

The Desmarais Family Residuary Trust et Albert Frère, liés par une convention d'action de concert.

• Chaîne de contrôle au 31 août 2018



- (1) Selon les statuts de la Stichting Administratiekantoor Frère-Bourgeois – Rotterdam – Pays-Bas
- (2) 100% moins une action détenue par une autre société du Groupe.
- (3) Dont 0,20% détenus par une filiale luxembourgeoise de FILUX SA.
- (4) 0,92% sont détenus par deux sous-filiales belges de FINANCIERE DE LA SAMBRE SA.
- (5) FINANCIERE DE LA SAMBRE SA détient 100% (moins une action) des actions ordinaires de KERMADEC SA. Une sous-filiale luxembourgeoise de FINANCIERE DE LA SAMBRE SA détient 100% des actions préférentielles de KERMADEC SA.
- (6) Contrôle conjoint.
- (7) Le solde du capital de FINPAR III est détenu par une filiale à 100% de GBL.